



TROPHÉES D'ENTREPRENDRE

ACCOMPAGNER FINANCER RAYONNER INSPIRER

SUR TOUS LES TERRITOIRES



AVIGNON
Palais des Papes
28 novembre 2019

Règlement du concours

ARTICLE 1 - Objet

« OSENTREPRENDRE » est un concours qui permet de valoriser les entreprises accompagnées et financées par la plateforme Initiative Terres de Vaucluse, l'organisatrice. Celui-ci est destiné à mettre en lumière les entrepreneurs vauclusiens, à participer au rayonnement de l'entrepreneuriat et à être inspirant pour les hommes et les femmes qui veulent entreprendre.

ARTICLE 2 - Eligibilité

Peuvent se présenter au concours « OSEntreprendre » les entrepreneur(e)s accompagnées et/ou financées par la plateforme Initiative Terres de Vaucluse du 01/01/2014 au 30/06/2019.

ARTICLE 3 - Principes du concours

Le candidat peut choisir de concourir à l'une des 4 catégories citées ci-après :

- Prix de l'Audace : une idée originale d'un produit ou d'un service
- Prix Made in Vaucluse : une activité dont le processus de production se rapproche le plus possible du 100% Vaucluse sur l'intégralité de la chaîne de valeur.
- Prix Croissance Réussie : une entreprise à fort potentiel de développement
- Prix Engagement pour l'emploi local : une entreprise ayant développé des emplois locaux durables
- Prix Coup de cœur du public: une entreprise recevant le plus grand nombre de « likes » sur les réseaux sociaux

ARTICLE 4 - Dossier de candidature et dépôt et pitch vidéo de 2 mn maximum

Le dossier de candidature comporte trois parties :

- Informations générales
- Présentation du projet
- Coordonnées

Le pitch vidéo

Il sera demandé aux nominés de réaliser un pitch vidéo est libre, néanmoins il doit refléter la personnalité du dirigeant, l'activité, sa genèse et son potentiel de développement.

La durée du pitch vidéo devra être comprise entre 1 et 2 mn maximum.

Le dossier de candidature et le pitch devront être complétés et envoyés au format numérique et le pitch vidéo au format .avi ou .wmv à : accueil@initiativeterresdevaucluse.fr

Ouverture des candidatures: 1^{er} octobre 2019

Clôture du dépôt des dossiers : 30 octobre 2019 minuit.

ARTICLE 5 - Calendrier du concours « OSENTREPRENDRE »

Dates clefs du concours :

1 ^{er} octobre	2019	: ouverture officielle du concours « OSENTREPRENDRE »
30 octobre	2019	: date limite de dépôt
5 novembre	2019	: comité de sélection
		Clôture de comptages de likes sur les réseaux sociaux
28 novembre	2019	: cérémonie de remise des Trophées

ARTICLE 6 - Modalités de sélection des dossiers et critères d'évaluation

Article 6.1 Eligibilité

Chaque projet ne peut faire l'objet que d'un seul dossier de candidature. De la même manière, un candidat ne peut présenter qu'un seul dossier.

Article 6.2 Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les dossiers et les vidéos de présentation, un jury composé de professionnels mettra ses compétences au service du concours.

Les projets seront évalués au travers des critères suivants :

- Qualité du produit, du process ou du service
- Cohérence économique et financière
- Potentiel de développement
- Capacités entrepreneuriales des entrepreneurs

La vidéo réalisée par le candidat et la cérémonie de remise des prix seront diffusée sur le site de la plateforme (www.initiativeterresdevaucluse.fr) et les réseaux sociaux (Facebook...) et ainsi joint en annexe une attestation d'autorisation de droit à l'image à télécharger, compléter, signer et renvoyer en même temps que l'envoi de la vidéo.

ARTICLE 7 - Les prix

Les prix offerts à chaque lauréat varient en fonction de la catégorie mais chacun des lauréats se verra remettre un prix de 1500 € et bénéficiera d'une couverture médiatique.

- Prix de l'Audace
- Prix Made in Vaucluse
- Prix Croissance Réussie
- Prix Engagement pour l'Emploi Local
- Prix Coup de cœur du public

ARTICLE 8 - Frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Les frais afférents à la présentation de candidature s'il y a lieu sont à la charge des candidats.

ARTICLE 9 – Engagement et responsabilités des parties

Article 9.1

Initiative Terres de Vaucluse ne pourra être tenue responsable de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit. Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Article 9.2 - Communication

Les coordonnées de tous les candidats seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée. Chaque candidat a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. La participation au concours implique que les images transmises dans ce cadre ou enregistrées puissent être utilisées et diffusées sur tous supports de communication numériques et papiers.

Article 9.3 L'organisatrice Initiative Terres de Vaucluse s'engage à tenir confidentiel, tant pendant la durée du concours qu'après son déroulement toutes informations détaillées dont elle aura eu connaissance sur l'activité décrite dans le dossier de candidature.

Article 9.4 - Les candidats

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînant l'annulation du dossier de candidature.

Tout dossier incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

ARTICLE 10 - Le jury

Le jury est indépendant et souverain et les résultats ne pourront être contestés de quelque manière que ce soit.

L'évaluation de chaque dossier sera réalisée au moyen d'une grille de notation permettant d'évaluer la qualité des projets présentés.

Article 11 – Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement est exclusivement accessible sur le site www.initiativeterresdevaucluse.fr